



Direction Générale Adjointe des Services
Finance, Numérique et Gestion
Direction Gestion de l'Espace Public,
Commerce et Artisanat

Service Technique de l'ODP

AVIS DE PUBLICITÉ N°2019-07

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE POUR L'INSTALLATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION D'UN FOURGON MAGASIN SITUÉ ROUTE D'AVIGNON – QUARTIER CÉLONY À AIX-EN-PROVENCE (13090) - EMBLACEMENT N°11

Personne publique

Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur Michael Zazoun, Conseiller Municipal, délégué à la Gestion de l'Espace Public, aux Foires et Marchés.

Objet de la consultation

La Ville d'Aix-en-Provence lance un appel à candidature en vue d'occuper le domaine public pour procéder à l'installation, l'entretien et l'exploitation d'un fourgon magasin sis route d'Avignon – quartier Célonny à Aix-en-Provence (13090) – emplacement n°11.

Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes:

- Le présent avis de publicité et règlement de consultation
- La localisation de l'emplacement
- L'arrêté n°2018-935 du 28 mai 2018 portant réglementation des fourgons magasins installés sur le domaine public

Les documents de la consultation sont disponibles gratuitement et sur support papier.

Ils peuvent être téléchargés sur le site de la Ville d'Aix-en-Provence ou retirés à l'adresse ci-dessous :

Direction de la Gestion de l'Espace Public, Commerce et Artisanat
17 rue Venel - 2^{ème} étage 13100 Aix-en-Provence

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Correspondants

Marc Davico ou Anaïs De Paz

Téléphone : 04.42.91.99.08 ou 04.42.91.95.03

Courriel : DavicoM@mairie-aixenprovence.fr ou DepazA@mairie-aixenprovence.fr

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats devront transmettre leur offre sous format papier et sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour:

**DIRECTION DE LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC
COMMERCE ET ARTISANAT
FOURGON MAGASIN
SITUÉ ROUTE D'AVIGNON – QUARTIER CELONY À
AIX-EN-PROVENCE (13090) – EMBLACEMENT N°11**

NE PAS OUVRIR

Le dossier de candidature devra contenir toutes les pièces justificatives demandées et remis avant la date et l'heure limites de réception des offres à la Direction de l'Espace Public Commerce et Artisanat.

Il sera remis contre récépissé à la Direction de l'Espace Public Commerce et Artisanat sise 17 rue Venel - 2^{ème} étage - 13100 Aix-en-Provence ou envoyé par la Poste, le cachet de la Poste faisant foi, en recommandé avec accusé de réception à la Direction de l'Espace Public Commerce et Artisanat – Place de l'Hôtel de Ville – CS 30715 – 13616 Aix-en-Provence Cedex 1.

Les dossiers remis après la date limite de l'offre ne seront pas acceptés.

Présentation des candidatures et des offres

Chaque candidat doit produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées :

- l'arrêté de réglementation des fourgons magasins installés sur le domaine public daté et signé
- Une lettre de motivations présentant en détail le projet d'exploitation commerciale avec visuels ou clichés photographiques.
- Carte de commerçant ambulant en cours de validité
- Extrait "K bis" du Registre du Commerce et des Sociétés pour les entreprises ou extrait d'immatriculation à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour les artisans, daté de moins de trois mois
- Copie de la carte grise du véhicule. La mention « VASP » doit apparaître à la rubrique J.1 de la carte grise et « magasin » à la rubrique J.3 (homologation de la DRIRE)

- Copie du CERFA n°13984*03 délivré par la Direction Départementale de la Protection des Populations
- Certificat d'hygiène alimentaire (HACCP)
- Attestation d'assurance à responsabilité civile et professionnelle pour l'exercice de l'activité en cours de validité
- Attestation d'assurance automobile relative au fourgon utilisé
- Copie de la carte nationale d'identité du demandeur
- Relevé d'identité bancaire
- Deux photos d'identité
- Attestation de vigilance
- Attestation fiscale

Redevance

À titre d'information, le candidat sera tenu au règlement d'une redevance au titre de l'occupation du domaine public fixée en 2019 à 31,00 € par mois et par m² occupé et révisable annuellement par délibération du Conseil Municipal.

Critères d'attribution

- esthétique du fourgon magasin
- nature et qualité des produits proposés
- fourchette des prix pratiqués
- rapidité dans le service des clients
- être à jour des cotisations, impôts, taxes et redevances dus le cas échéant

Date limite de remise des offres

26 août 2019 à 12h00

Date d'envoi à la publication du présent avis

24 juillet 2019 à 12H00